



Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Directeur général,

Aide aux victimes d'inondations – coopération

Au cours de l'été 2021, de nombreux habitants des communes wallonnes ont été victimes des inondations.

En plus des dommages physiques et émotionnels subis, il n'est pas facile pour les contribuables concernés de s'acquitter de leurs obligations fiscales.

Il a déjà été communiqué sur notre site web que les contribuables concernés n'encourraient aucune pénalité s'ils rentraient leurs déclarations fiscales après le délai prévu. Il a également été précisé que nos collaborateurs étaient disponibles à tout moment pour répondre aux questions.

En raison de l'incertitude quant à la situation, le SPF Finances investira un maximum d'efforts dans l'aide aux habitants touchés. Nous proposons de travailler en collaboration avec les administrations locales, plus proches des personnes concernées.

Aide au remplissage de la déclaration d'impôt (IPP)

L'assistance à la déclaration est assurée par les centres P du SPF Finances.

S'il existe une demande dans votre commune, nous vous invitons à recueillir l'identité et les coordonnées (numéro national, numéro de téléphone, etc.) des personnes concernées et prendre des dispositions concrètes avec le centre compétent de votre commune (v. ci-dessous) pour organiser des permanences pour la déclaration d'impôt dans vos locaux.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et sommes à votre disposition pour toute question.

Consultation avec l'UVCW

Outre l'aide apportée lors des séances de remplissage de la déclaration organisées, le SPF Finances (l'Administration Générale de la Fiscalité, l'Administration Générale de la Perception et du Recouvrement et l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale) lancera également une consultation avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie afin de voir quelles actions peuvent encore être entreprises conjointement pour les contribuables les plus vulnérables, indépendamment du contexte lié aux récentes inondations.

Cordialement,

SPF Finances - Administration générale de la Fiscalité

Les coordonnées des personnes de contact pour l'organisation des permanences communales :

Charleroi (Hainaut et Brabant wallon)	laurent.bulsei@minfin.fed.be – 02 576 22 32
Liège (Liège)	genevieve.clotuche@minfin.fed.be – 02 575 89 36
Namur (Namur et Luxembourg)	carole.ligot@minfin.fed.be – 02 575 43 93